

Réglementation des métiers et du domaine de l'APA-S

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 22,0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4S5APA02
- > En savoir plus : Légifrance <https://beta.legifrance.gouv.fr/>

Présentation

Connaissances générales du cadre législatif et réglementaire français. Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Connaissance spécifique du cadre législatif et réglementaire : maisons sports santé, sport sur ordonnance. Nous aborderons les notions de secret médical, auto-entrepreneuriat, éthique & déontologie.

Nous travaillerons à partir des fiches RNCP et les prérogatives des E APAS seront étudiées

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est de permettre une appropriation des textes officiels qui organisent l'APAS. Connaître les prérogatives des diplômes et des formations

en matière des APS en lien notamment avec les aspects de la responsabilité et de la sécurité.

Évaluation

Session 1 (standard et dérogatoires)

Examens sous forme de dossier et/ou épreuve sur table en contrôle continu.

Session 2

Examens sous forme de dossier et/ou épreuve sur table.

Compétences visées

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire des espaces professionnels d'intervention dans les domaines de l'Activité physique adaptée et de la santé du futur diplômé.

Bibliographie

CF espace Cours en ligne

Ressources pédagogiques

Cours en ligne

Contact(s)

> Laurence Kern

Responsable pédagogique
lkern@parisnanterre.fr